l'éco en bref

11.2026

COMMENT EST CRÉÉE LA MONNAIE ?

L'ESSENTIEL

Pour les agents économiques (ménages, entreprises, État et collectivités territoriales), la monnaie existe sous deux formes :

- les pièces et les billets : c'est ce qu'on appelle la monnaie fiduciaire ;
- les écritures sur les comptes bancaires : c'est ce qu'on appelle la monnaie scripturale, qui représente aujourd'hui plus de 90 % de la monnaie en circulation dans la zone euro.

La monnaie fiduciaire est émise par la banque centrale qui imprime les billets (les pièces représentent un cas particulier car émises par les Trésors nationaux dans la zone euro). La monnaie scripturale est, elle, créée par les banques commerciales, lorsque des agents économiques (ménages, entreprises, etc.) empruntent pour financer leurs activités. Ainsi, quand une banque commerciale accorde un crédit à un particulier ou à une entreprise, le montant de ce crédit est inscrit sur le compte en banque de l'emprunteur : de la monnaie est ainsi créée (voir *Schéma comptable simplifié*). C'est pourquoi on dit que « les crédits font les dépôts ». L'emprunteur peut ensuite convertir cette monnaie en monnaie fiduciaire, par retrait d'espèces (pièces et billets), ou l'utiliser de manière scripturale grâce à des moyens de paiement comme les chèques, cartes de paiement ou virements, par exemple. Par la suite, la monnaie ainsi créée par les banques commerciales continue à circuler entre les agents économiques.

La quantité de monnaie en circulation dans un pays ou une zone économique est appelée « masse monétaire ». Elle correspond à l'ensemble des valeurs détenues par les agents économiques et susceptibles d'être immédiatement converties en liquidités ou pouvant être instantanément utilisées comme moyens de paiement.

▸ Quel rôle joue la banque centrale dans ce processus ?

Elle fabrique la monnaie fiduciaire et dispose du monopole de l'émission de cette monnaie, qui seule a cours légal. En France, les billets sont fabriqués par la Banque de France et les pièces par la Monnaie de Paris. La Banque de France les met en circulation.

L'Eurosystème prépare un projet d'euro numérique, une forme de monnaie de banque centrale destinée au grand public, complémentaire aux espèces. Ce projet répond à la baisse de l'usage du cash et à la forte dépendance de la zone euro à des acteurs de paiement extra-européens.

Utilisable dans toute la zone euro, en magasin, en ligne ou entre particuliers, l'euro numérique s'appuiera sur une infrastructure européenne afin de renforcer la souveraineté des paiements. Conçu comme un « billet numérique », il reprendra plusieurs atouts des espèces, notamment grâce à un mode hors ligne garantissant un haut niveau de confidentialité et de résilience.

Toutefois, aucune décision d'émission n'a encore été prise. Celle-ci dépend de l'adoption par le colégislateur européen d'un cadre réglementaire définissant les conditions d'utilisation de l'euro numérique, ce qui ouvrirait la voie à un déploiement progressif à partir de 2029.

Par ailleurs, la politique monétaire et la réglementation bancaire influencent la création de monnaie scripturale par les banques commerciales. Dans le cadre de son objectif de stabilité des prix, la banque centrale oriente en effet le processus de création monétaire par les banques commerciales en pilotant les taux d'intérêt de court terme, notamment via la fixation de ses taux directeurs. En baissant ou augmentant les taux d'intérêt directeurs, elle influence les taux auxquels les banques prêtent aux entreprises et aux ménages, ce qui joue sur l'offre et la demande de crédit et, par conséquent, sur le niveau de création monétaire. Si les taux sont élevés la demande de crédit est réduite et donc la création monétaire par les banques est limitée.

QUELQUES CHIFFRES

63 % — Part des paiements par carte bancaire dans les paiements scripturaux en 2025

650 millions — Nombre de billets en euros fabriqués et livrés par la Banque de France en 2025

2 990 milliards d'euros — - Crédits aux particuliers, encours juillet 2026 : 1 547 milliards d'euros
- Financement des entreprises, encours - financement par crédit bancaire - juillet 2026 : 1 443,6 milliards d'euros
Soit un total de 2990,6 milliards d'euros

91 % — Part de la monnaie scripturale dans le total de la monnaie en circulation en zone euro en 2025

UN PEU D'HISTOIRE

VI^e siècle av. J.-C.

- Apparition des premières pièces de monnaie en or sous le règne de Crésus, roi de Lydie (aujourd'hui en Turquie).

1360

- Jean le Bon, roi de France, prisonnier des Anglais, est libéré contre rançon. Pour payer, il crée une nouvelle monnaie d'or : le « franc à cheval ». La nouvelle monnaie doit progressivement être la seule à circuler dans tout le royaume. C'est la naissance du franc.

1800

- Création de la Banque de France.

1848

- Instauration du cours légal et du monopole d'émission pour les billets de la Banque de France.

1973

- Loi sur le statut de la Banque de France précisant les conditions autorisant l'État à emprunter à la Banque de France : « Le Trésor public ne peut être présentateur de ses propres effets à l'escompte de la Banque de France ».

1992

- Traité de Maastricht qui met fin à la possibilité pour les États de recourir à un financement direct par leur banque centrale.

1998

- Création de la Banque centrale européenne.

1999

- Passage à l'euro scriptural.

2002

- Passage à l'euro fiduciaire.

COMPRENDRE

▸ Le débat théorique sur la création monétaire

La théorie des réserves fractionnaires a été soutenue par nombre d'économistes jusque dans les années 1970.
Selon cette théorie, les dépôts de certains clients de la banque seraient un prérequis pour tout octroi de crédits à d'autres demandeurs.
En d'autres termes, les dépôts précéderaient toujours les crédits.
Cette théorie, qui a pu, par le passé, être vraie pour certaines banques, ne correspond plus à la réalité.

Aujourd'hui, il est en effet admis que les « crédits font les dépôts ». C'est le système bancaire qui est à l'initiative de la création monétaire. L'expression « les crédits font les dépôts » illustre le fait que par un simple jeu d'écriture, un crédit devient immédiatement un dépôt, et cette écriture comptable vient gonfler la monnaie en circulation dans l'économie. Tout crédit octroyé par le système bancaire équivaut à de la création monétaire. C'est vrai lorsque le dépôt généré par un crédit reste en dépôt au passif du bilan de la banque par exemple si le client emprunteur verse les fonds empruntés sur le compte d'un client de la même banque (donc sans nouveau besoin de trésorerie pour la banque). C'est également vrai lorsque le dépôt généré par un crédit quitte le passif du bilan de la banque, par exemple lorsque le client emprunteur verse les fonds empruntés sur le compte d'un client d'une autre banque (générant un besoin de trésorerie, donc de refinancement pour la banque prêteuse). C'est le besoin de financement des agents économiques, donc leur demande de crédits, qui est à la source de la création monétaire ; cette dernière accompagne ainsi l'activité économique.

▸ La création monétaire est cependant limitée

Les banques commerciales ne peuvent pas octroyer des crédits et donc créer de la monnaie de façon illimitée. Il existe en effet deux types de limites à la création monétaire : d'une part, l'objectif de stabilité des prix conduit la banque centrale, dans le cadre de la politique monétaire, à réguler indirectement la quantité de monnaie en circulation dans l'économie en modifiant la quantité des refinancements accordés au secteur bancaire ; d'autre part, la réglementation bancaire fixe des règles de prudence. Par exemple :

- les banques commerciales doivent détenir un montant minimal (les réserves obligatoires) sur leur compte à la banque centrale, proportionnel au montant des dépôts de leurs clients sur leurs comptes ;
- le montant de leurs fonds propres (capital, réserves, etc.) doit être proportionnel aux crédits accordés. La création monétaire par le crédit s'accompagne donc d'un renforcement des besoins de capital pour les banques ;
- elles doivent avoir mis en place des procédures appropriées d'évaluation des risques afin d'apprécier la capacité de remboursement des emprunteurs et limiter ainsi les risques de défaut de paiement.

LES AUTRES SOURCES DE CRÉATION MONÉTAIRE

Historiquement, les banques centrales ont pu créer de la monnaie en souscrivant directement à des émissions de titres de dette d'État ou en accordant des crédits aux États : la fameuse « planche à billets ». Elle représentait dans les faits de la création de monnaie scripturale par la banque centrale.
Ces pratiques, jugées néfastes à la solvabilité des États et source d'inflation, ont peu à peu été supprimées dans la plupart des pays et même totalement interdites en Europe avec la signature du traité de Maastricht et la création de la Banque centrale européenne.

Par ailleurs, un dernier mécanisme de création monétaire, bien que d'importance relative, existe : l'achat par une banque centrale de devises qui est alors réglé par la création de monnaie nationale.

LES POLITIQUES MONÉTAIRES NON CONVENTIONNELLES : ASSOUPLISSEMENT QUANTITATIF ET RESSERREMENT QUANTITATIF

L'assouplissement quantitatif (ou *quantitative easing*) consiste pour une banque centrale, à intervenir de façon massive, généralisée et prolongée sur les marchés financiers en achetant des actifs à des investisseurs, parmi lesquels des banques commerciales. En réalisant ces achats, la banque centrale crée de la monnaie : elle achète alors des titres contre de la monnaie nouvellement créée.

Avec la crise de 2008 et afin de maintenir des conditions favorables de financement de l'économie à moyen et à long terme, de nombreuses banques centrales, comme la Réserve fédérale américaine (FED) ou la Banque centrale européenne (BCE) ont eu recours à cet instrument en complément des mesures conventionnelles. De cette façon, les banques centrales ont de façon inédite créé de grandes quantités de monnaie, même si l'objectif premier de ces programmes était de faire baisser les taux d'intérêt à long terme en achetant des obligations longues (effet de portefeuille).

Ainsi, le programme d'achats d'actifs Asset Purchase Programme (APP) initié en 2015 conformément aux traités européens, s'est concrétisé par l'achat par l'Eurosystème de titres de dettes souveraines et privées sur le marché secondaire, et a généré une importante création monétaire, pour la partie de la monnaie nouvellement créée qui a effectivement circulé dans l'économie. Cette politique a eu pour effet d'augmenter de façon massive la taille du bilan des membres de l'Eurosystème. Depuis juillet 2022, ce programme est arrêté et la BCE a engagé un programme de réduction de l'encours d'actifs qu'elle détient (*Quantitative tightening*).

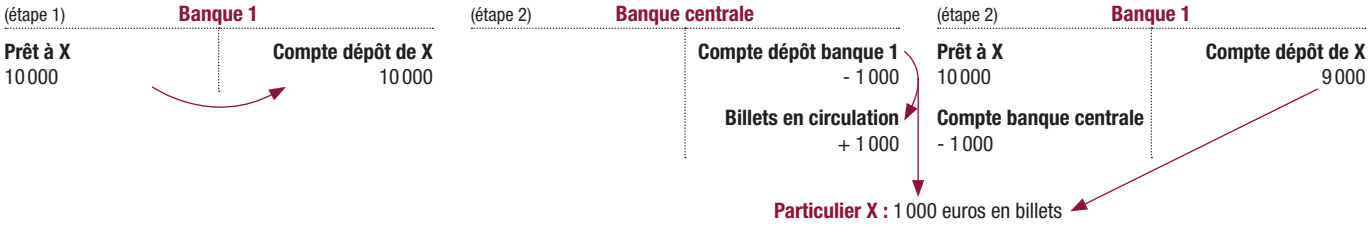
Ce programme APP ne doit pas être confondu avec le programme Securities Markets Programme (SMP), lancé en mai 2010 et arrêté en 2012 qui consistait, lui, à racheter sur le marché secondaire les obligations souveraines de certains États de la zone euro mais sans création monétaire. En pratique, la BCE procédait à une reprise de liquidités du même montant que celui octroyé en rachetant les titres de dette publique.

SCHÉMA COMPTABLE SIMPLIFIÉ

▸ Création monétaire et mise en circulation des billets

Soit une économie composée d'une seule banque commerciale, la banque 1, et d'une banque centrale ayant le monopole d'émission des billets. La banque 1 dispose d'un compte à la banque centrale.

- **Étape 1 :** la création monétaire. Un particulier X emprunte 10 000 euros à la banque 1. Par un simple jeu d'écriture, le compte de dépôt de X à la banque 1 est crédité de 10 000 euros. La monnaie est ainsi créée. À l'inverse, lorsque le particulier rembourse son crédit, il y a destruction monétaire. Le même cas de figure se produit lorsque la banque prête à une entreprise ou à une collectivité territoriale.
- **Étape 2 :** La mise en circulation des billets. Le client X retire 1 000 euros en billets. Pour cela, la banque 1 doit acheter ces billets auprès de la banque centrale. Son compte à la banque centrale est débité de 1 000 euros, en contrepartie des billets, qu'elle peut livrer à son client X.



POUR EN SAVOIR PLUS

À lire

- Qui crée la monnaie ?, ministère de l'Économie
- La création monétaire, Melchior
- Définition de la politique monétaire, Banque de France
- Banques et création monétaire : qui fait quoi ?, Le Monde, 2011
- Qu'est-ce que la monnaie, qui la crée ?, Collège de France, 2020
- L'euro numérique, Banque de France

À voir

- La création monétaire, Citéco
- La création monétaire, Dessine-moi l'éco
- La monnaie et nous, Banque de France

Liens utiles

- La monnaie et nous, Citéco
- La création monétaire, comment ça marche ?, La finance pour tous

Retrouvez-nous sur le site internet de la Banque de France, rubrique ABC de l'économie

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

EDUCFI
Éducation économique budgétaire et financière

826472 BdF Dircom Studio Création – 11/2026